

## Lettre Hebdo n° 395 - Semaine du 10 au 16 novembre 2025

### Infos écoles

**Type** : expérimentation nationale « Duos d'apprentissage ».

**Destinataires** : écoles élémentaires et primaires.



**Descriptif** : portée par les chercheurs des universités d'Aix-Marseille et de Genève, cette opération bénéficie du soutien du pôle pilote Ampiric, engagé dans l'innovation pédagogique pour améliorer les apprentissages fondamentaux, et du projet IDEE (innovation, données et expérimentations en éducation) qui vise à évaluer scientifiquement les effets des nouvelles pratiques pédagogiques.

Cette expérimentation pédagogique vise à **structurer et évaluer l'efficacité du tutorat entre pairs en mathématiques et en français à l'école élémentaire (CM1)**. Elle repose sur un dispositif encadré par la recherche permettant aux élèves de travailler en **binômes**, favorisant ainsi l'**engagement actif**, la **réflexion métacognitive** et l'**entraide** dans les apprentissages. Les duos devront réaliser un ensemble d'activités dans un cahier partagé.

Les enseignants volontaires pourront recevoir une indemnisation à hauteur de 3 heures au titre d'une action à pilotage national.

Vous trouverez dans la fiche ci-dessous une présentation détaillée de cette démarche.

Le recensement des enseignants volontaires est réalisé via un formulaire en ligne à compléter **avant le 14 novembre 2025**.

Documents :

▶ [Fiche de présentation](#)

▶ [Formulaire d'inscription](#)

Type : mise en place des pôles d'appui à la scolarité (PAS).

# ÉCOLE INCLUSIVE

## Destinataires :

- écoles situées dans les secteurs géographiques des PAS de Tulle et de Haute-Corrèze : *pour attribution* ;
- autres écoles : *pour information*.

## Descriptif : présentation des PAS, modalités de saisine et fonctionnement.

Le PAS est un nouveau dispositif, au service de la réussite de tous les élèves ayant des besoins spécifiques, mobilisable par les parents et les enseignants.

### Le PAS, une aide rapide pour les élèves.

Le PAS a pour objectif d'apporter une réponse de premier niveau, rapide, pédagogique, éducative et sociale pour aider et soutenir tout élève qui présente des besoins éducatifs particuliers, de la maternelle au lycée (enseignement public ou privé sous contrat), de son secteur géographique (inter-degré).

**Le PAS dispose d'une équipe dédiée qui coordonne un réseau de partenaires pour répondre aux besoins des élèves.**

### L'équipe du PAS se compose :

- d'un binôme enseignant coordonnateur / éducateur spécialisé ;
- d'un AESH référent.

**Pilotage : chaque PAS est piloté par un chef d'établissement du second degré et un inspecteur du premier degré.**

### À réception de la saisine, l'équipe du PAS :

- évalue les besoins des élèves et propose des réponses rapides et ajustées à chaque situation ;
- peut intervenir directement auprès des élèves à besoins particuliers ;
- peut mobiliser des personnes ressources, au sein de l'éducation nationale ou des établissements médico-sociaux, différents professionnels :
  - ◆ de la pédagogie et des apprentissages ;
  - ◆ de l'éducation spécialisée ;
  - ◆ du soin et de la rééducation ;
- accompagne les démarches vers la reconnaissance d'un handicap.

**Modalités de saisine du PAS :** les responsables légaux, les directeurs, les chefs d'établissement, les professeurs peuvent saisir le PAS, en complétant le questionnaire de saisine (flasher le QR code figurant dans la plaquette du PAS).

### Documents et contacts :

- Cahier des charges national relatif au déploiement des pôles d'appui à la scolarité

PAS de Tulle (secteur des collèges de Tulle)	PAS de Haute-Corrèze (secteur des collèges de Bort-les-Orgues, Merlines, Meymac, Neuvic et Ussel)
<ul style="list-style-type: none"><li>► <u>Plaquette générale</u></li><li>► <u>Plaquette à destination des familles</u></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>► <u>Plaquette générale</u></li><li>► <u>Plaquette à destination des familles</u></li></ul>
Coordonnatrice : Véronique Leygnac 06 19 70 12 17 - <a href="mailto:ce.pas-tulle@ac-limoges.fr">ce.pas-tulle@ac-limoges.fr</a>	Coordonnatrice : Florence Capliez 06 25 44 54 92 - <a href="mailto:ce.pas-haute-correze@ac-limoges.fr">ce.pas-haute-correze@ac-limoges.fr</a>

Lien : [page](#).

## Gestion du personnel

**Type** : changement de département des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2026.

**RAPPEL**

**Destinataires** : toutes les écoles.

**Descriptif** : les enseignants du premier degré qui souhaitent changer de département doivent participer au mouvement interdépartemental. La saisie des vœux s'effectue **du 5 novembre 2025 (12 h 00) au 26 novembre 2025 (12 h 00)**.



Les candidatures doivent être déposées au moyen du système d'information d'aide aux mutations (SIAM) via I-Prof accessible sur le portail ARENA : <https://arena.ac-limoges.fr>.

**Documents** : ▶ [Note départementale](#)

**Lien** : [page](#).

**Type** : avis de concours - session 2026.

**Prolongation de la période d'inscription**

**Destinataires** : toutes les écoles.

**Descriptif** : la période d'inscription est prolongée pour les concours de recrutement suivants :

- ▶ [personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale](#) ;
- ▶ [personnels d'encadrement \(personnels de direction, IEN, IA-IPR\)](#) ;
- ▶ [personnels jeunesse et sports](#) ;
- ▶ [personnels administratifs, sociaux et de santé](#) ;
- ▶ [personnels des bibliothèques](#).

**Lien** : [page](#).

**Type** : congé de formation professionnelle.



**Destinataires** : toutes les écoles.

**Descriptif** : la présente note a pour objet de préciser les modalités d'application du congé de formation professionnelle pour l'année scolaire 2026-2027. Les demandes doivent être transmises, par la voie hiérarchique, **pour le 30 janvier 2026**.

**Documents** : ▶ [Note départementale](#) ▶ [Imprimé de demande](#)

**Lien** : [page](#).

**Type** : mise en disponibilité.



**Destinataires** : toutes les écoles.

**Descriptif** : les enseignants qui souhaitent solliciter une disponibilité à compter de la rentrée scolaire 2026 doivent transmettre leur demande, par la voie hiérarchique, **pour le 30 janvier 2026**.

**Documents** :

- ▶ [Note départementale](#)
- ▶ [Motifs et durées de la disponibilité](#)

▶ [Imprimé de demande](#)

**Lien** : [page](#).

## Actions éducatives

**Type** : labellisation Génération 2030.



**Destinataires** : toutes les écoles.

**Descriptif** : dans la continuité du label Génération 2024, le label Génération 2030 engage les écoles dans une « pratique physique augmentée », c'est-à-dire une approche du sport plus variée, plus adaptée au contexte et à l'environnement, plus régulière et plus accessible.

Les écoles qui souhaitent s'engager dans la démarche de labellisation doivent déposer un dossier via la plateforme « démarches simplifiées ».

**Documents** :

- ▶ [Note départementale](#)
- ▶ [Présentation du label](#)
- ▶ [Cahier des charges](#)

▶ [Déposer un dossier de candidature](#)

▶ [Consulter le site national](#)

**Lien** : [page](#).